



Règlement intérieur

Activités Ados (11/17 ans)

Des Amis des Bauges

Les activités ados (projet jeunes, mini-camps, accueil de loisirs ados, ...) gérées par l'association « les Amis des Bauges », sont des temps de découverte, de vivre ensemble, et d'épanouissement pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Le règlement intérieur des activités Ados est en adéquation avec le Projet Educatif et Pédagogique de l'association. Ces différents documents sont consultables au siège des Amis des Bauges.

Généralité sur les activités ados

✓ Inscription

L'inscription de chaque jeune s'effectue à l'accueil de l'association « les Amis des Bauges » préalablement aux activités. Toute inscription ne sera définitive qu'après avoir rempli toutes les conditions ci-dessous. En cas de séparation des parents, l'inscription sera faite en fonction de la situation du parent qui a la garde de l'enfant (tarification, domiciliation...).

- Remplir le dossier administratif annuel (année civile), disponible aux Amis des Bauges ou sur le site internet (feuilleton 4 pages).
- Remplir une fiche d'inscription a ou aux activités concernées, contenant toutes les informations liées à l'action (lieu, dates, coût, ...).
- Ne pas avoir d'arriérés de paiement au sein de l'association, toutes activités confondues

N.B. : Pour fréquenter les activités, les jeunes (ou leur famille) sont invités à adhérer à l'association « Les Amis des Bauges »

✓ Tarifs des activités ados

Afin de permettre à chacun de participer aux activités, le projet social des Amis des Bauges prévoit la tarification des activités (hors adhésion) en fonction du quotient familial. Pour 2021, les tranches suivantes sont retenues.

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7
Quotient Familial	0-299	300-599	600-999	1000-1199	1200-1699	1700-1999	2000 et +

Les informations tarifaires concernant les différentes activités seront transmises sur les plaquettes d'informations ou via le site internet des Amis des Bauges.

IMPORTANT : le Quotient Familial pris en compte est le montant transmis le jour de la 1ère inscription au cours de l'année civile. Toute évolution du Quotient Familial en cours d'année, sera pris en compte seulement si la famille fait la démarche d'en informer l'association. La prise en compte de ce quotient sera à la date de transmission aux Amis des Bauges et ne pourra être rétroactive.

Les absences et désistements, après inscription à l'activité (et en aval de la date limite d'inscription), ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure, ou sur présentation d'un certificat médical.

✓ Admission ou renvoi du jeune des activités ados :

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure, et la santé des participants, l'association se réserve le droit de refuser ou de renvoyer le jeune des activités ados dans les cas suivant :

- Non-respect des personnes du matériel et des locaux
- En cas de maladie virale ou contagieuse
- Non-respect du règlement intérieur

Dans tous les cas, le refus d'accueillir un jeune sera décidé par le responsable de l'action, après discussion avec les parents du jeune.

✓ Matériel personnel :

L'association encourage les participants à ne pas apporter lors des activités, du matériel personnel de valeur (téléphones portables, MP3, bijoux...). L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel personnel qu'un participant aux activités aurait pris l'initiative d'apporter malgré cette recommandation.

Spécificité de l'accueil de loisirs 11-17 ans des Amis des Bauges

L'accueil de loisirs 11-17 ans est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Savoie. Il fonctionne sur les temps extra-scolaire : Vacances d'hiver, de printemps, d'été, et d'automne. Il est fermé aux vacances de Noël.

✓ **Public**

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les jeunes de 11 ans à 17 ans. Néanmoins la priorité sera donnée aux jeunes du cœur des Bauges.

Pour les jeunes en situation de handicap

- Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontrés par l'enfant.
- Un entretien préalable entre le ou la responsable de l'accueil de loisirs et la famille sera réalisé pour étudier si l'enfant peut être accueilli dans les meilleures conditions au sein de l'accueil de loisirs. Si l'enfant est accueilli, des aménagements pourront être mis en place pour que cela se passe dans de bonnes conditions (matinée d'adaptation, choix des activités adaptées à l'enfant, etc ...)
- Suite à cet entretien, la décision sera prise d'accueillir ou non l'enfant, en mesurant l'adéquation entre les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe pédagogique composée principalement d'animateur BAFA qui ne sont pas des professionnels du handicap.

✓ **Lieu d'accueil**

L'accueil de loisirs 11/17 ans des Amis des Bauges s'organise hors locaux.

Les lieux d'intervention et d'organisation de l'accueil de loisirs sont très divers. Ils sont définis en fonction des partenaires, des actions... L'accueil de loisirs 11/17 ans ne dispose donc pas de locaux propres à son activité.

Le lieu de RDV est le siège du centre socioculturel des Amis des Bauges, 47 rue du capitaine de Courson 73630 LE CHATELARD. L'accueil de loisirs peut accueillir un maximum de 48 enfants âgés de 11 à 17 ans.

✓ **Horaires :**

L'accueil de loisirs 11-17 ans étant organisé hors locaux, les modalités d'organisation et le déroulement des animations seront transmises pour chaque activité via la plaquette de présentation éditée au minimum 2 semaines avant leur déroulement.

Les jeunes peuvent être accueillis en demi-journée, en journée ou en soirée en fonction des activités proposées

✓ **Tarification de l'accueil de loisirs**

Le coût est variable selon l'activité proposée mais toujours en tenant compte du quotient familial de la famille.

Tarif pour une demi-journée sans surcoût

		Demi-Journée accueil de loisirs 11-17ans						
		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7
Quotient Familial		0-299	300-599	600-999	1000-1199	1200-1699	1700-1999	2000 et +
Coût		0.5€	1€	1,5€	2€	2,5€	3€	4€

✓ **Facturation**

- Une facture sera établie à la fin de la période de vacances et envoyée par courrier (possibilité de recevoir la facture par courriel sur demande)
- Le règlement sera régularisé sous les 15 jours après réception de la facture.
- Le règlement se fait au siège de l'association « les Amis des Bauges »
- Les modes de paiement peuvent être les suivants : en chèque bancaire à l'ordre « les Amis des Bauges », chèque vacances, espèces ou virement.

Cas particulier « Trop perçu par l'association » :

Il peut arriver dans certains cas (absences justifiées, prise en charge par des CE...) que certaines familles disposent « d'avoirs », concernant les activités de l'accueil de loisirs. Dans ce cas, l'association proposera de déduire la somme trop perçue d'une prochaine facture, dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'enregistrement du trop perçu.

✓ **Suivi sanitaire des jeunes :**

- A l'inscription, les familles transmettent à l'équipe d'animation toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour via la fiche sanitaire de liaison
- Un animateur sera chargé en particulier du suivi sanitaire des jeunes et de faire le lien avec les familles si nécessaire
- En cas de maladie virale déclarée chez eux, il est demandé aux parents de le signaler afin que les autres familles en soient informées.
- En cas d'urgence, le médecin le plus proche ou le SAMU sera appelé, et les frais engagés seront pris en charge par la famille.
- Aucun médicament ne sera donné aux jeunes sans une ordonnance médicale. parents.